



## **EDITORIAL : Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), dispositif de protection sociale gratuit pour les personnes démunies/ indigents au Mali.**



Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) est une réforme instituée par le Gouvernement de la République du Mali, par la loi N°09-030 du 27 juillet 2009, modifiée par la loi N°2016-065 du 30 décembre 2016.

Elle est mise en œuvre par l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM), qui a pour missions essentielles, l'immatriculation et la prise en charge médicale des plus pauvres/indigents, à travers le remboursement des frais de soins médicaux. Outre-les indigents/plus pauvres, les blessés de guerre et de catastrophes, les pensionnaires des établissements pénitentiaires et de bienfaisance, les pensionnaires des établissements de rééducation et des orphelinats et les sans domiciles fixes (enfants et femmes dans la rue) bénéficient également du RAMED.

La cible du RAMED est estimée à 5% de la population malienne, bien que plusieurs études montrent que l'extrême pauvreté au Mali est située aux environs de 23% de la population.

De sa création en 2009 à nos jours, l'ANAM ne cesse de se positionner comme une structure de référence dans la protection des plus démunis au Mali. C'est à partir de 2016, sous l'impulsion de son Directeur Général, Dr Amadou TRAORE, que cette dynamique a véritablement pris son envol, avec des indicateurs qui ont permis d'affirmer que le rêve est devenu une réalité.

Avant 2016, les chiffres étaient seulement de **46 829** bénéficiaires immatriculés au RAMED.

Ceux-ci ont exponentiellement évolué à partir de 2016. En effet, pour la seule année 2016, l'ANAM a immatriculé plus de **87 986** personnes.

### SOMMAIRE

<i>Editorial</i>	<b>1</b>
<i>Le COVID 19, la maladie du siècle</i>	<b>2</b>
<i>La collecte mobile : outil de communication performant</i>	<b>3</b>
<i>Banque Mondiale, partenaire stratégique de l'ANAM</i>	<b>3</b>
<i>L'ANAM en conclave avec les parties prenantes du RAMED</i>	<b>4</b>
<i>Les acteurs socio-sanitaires à l'école du RAMED</i>	<b>4</b>
<i>Renforcement de capacités des enquêteurs sociaux</i>	<b>5</b>
<i>Plaidoyer pour un financement adéquat du RAMED</i>	<b>5</b>
<i>L'ANAM au secours des victimes de la manifestation du M5</i>	<b>6</b>

A la date du 30 septembre 2020, près de **818 784** bénéficiaires sont immatriculés au RAMED, sur lesquels plus de **289 506** ont bénéficié de prises en charge médicale gratuites à 100%, avec une couverture géographique de plus de **72%** des communes du Mali.

A cette performance remarquable, il faut ajouter le rôle éminemment stimulateur de l'ANAM dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, ainsi que dans le renforcement du moral des troupes militaires sur le théâtre des opérations.

En effet, l'ANAM a assuré la prise en charge médicale de l'ensemble des blessés de toutes les attaques terroristes perpétrées sur le sol malien. Au nombre de **993**, ces blessés sont majoritairement des militaires. A ceux-ci, il faut ajouter la prise en charge d'autres blessés (suite à l'incendie de la citerne à Daoudabougou (Bamako), et l'effondrement d'un immeuble au quartier Banconi (Bamako), sans oublier l'immatriculation de **1 363** personnes déplacées internes (PDI) suite à la crise au Nord et au Centre du Pays.

Par Dr Hassane TANGARA  
DGA ANAM

**Directeur de Publication : Dr Amadou TRAORE (DG ANAM)**

**Rédaction et Diffusion : Département Communication et Partenariat**

Hamdallaye ACI 2000, rue 320, porte 865, près du Complexe Sportif A.S Réal de

Bamako -Mali. Tel (00 223) 20 23 28 46 - Fax : (00223) 20 23 28 47,

[www.anam-mali.org](http://www.anam-mali.org) ; E-mail : [info@anam-mali.org](mailto:info@anam-mali.org)

## COVID-19 : la maladie du siècle

Par *Dr Seydou SANOGO*,

Département Assistance Médicale



Apparue pour la première fois en décembre 2019 en Chine, la COVID-19 a été déclarée comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

A la date d'aujourd'hui, **50.913.451 cas de COVID-19** ont été confirmés et plus de **1 263 089** personnes en sont décédées dans le monde. A ce jour, plus de **180 pays** sont touchés.

La République du Mali n'est pas épargnée, car, à la même date, elle a enregistré **3101 cas confirmés, 81 décès**.

C'est un problème majeur de santé publique.

### Qu'est-ce que la COVID-19 ?

C'est une infection respiratoire causée par un virus dénommé SARS COV-2 (coronavirus).

### Comment se transmet la COVID-19 ?

La contamination est interhumaine (homme à homme) à travers les postillons issus de l'éternuement d'un malade, le contact avec les objets souillés.....

### Quels sont les signes du COVID-19 ?

- Les Courbatures,
- L'Eternuement ;
- La Congestion nasale ;
- Le Mal de gorge ;
- La Fièvre ;
- La Toux ;
- La Perte de goût ;
- Les Difficultés respiratoires.

### Qu'est-ce qu'il faut faire en cas de constatation de ces signes ?

- Appeler le Numéro vert : **36061**

### Comment se protéger contre la COVID-19 ?

- ✓ Se laver constamment les mains avec de l'eau et du savon,
- ✓ Friction des mains avec la solution hydro alcoolique,
- ✓ Respecter la distanciation sociale,
- ✓ Eternuer dans le coude ou dans les mouchoirs à usage unique,
- ✓ Eviter les grands regroupements,
- ✓ Porter les masques.

## L'ANAM aussi lutte contre la COVID-19

Depuis l'apparition de cette pandémie du COVID-19 au Mali, le Gouvernement de la République du Mali a pris des mesures drastiques, afin de lutter efficacement contre la propagation de cette maladie, notamment au sein des institutions /services/sociétés étatiques et privées.

Ainsi l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM) à l'instar de d'autres structures, n'est pas restée en marge de la lutte contre le COVID-19.

La Direction générale a mis en place une stratégie urgente de riposte qui consiste à :

- La mise en place d'un dispositif de lavage des mains au savon et à l'eau chloré,
- La mise à disposition des solutions hydro alcooliques,
- La sensibilisation du personnel sur le respect des mesures barrières à travers l'affichage de posters,
- La limitation des visites,
- La dotation du personnel en masque ;
- Le port obligatoire du masque à l'interne,
- La mise en congé d'une partie du personnel, de certains agents techniques et des stagiaires.

Par *Mme SACKO Diarafa CISSOKO*,

Département Communication et Partenariat

## La Collecte mobile : un outil de communication performant au service du RAMED

Par **Saliha COULIBALY**

Département Informatique et Documentation

A l'heure actuelle, l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM) demeure la seule et l'unique structure reconnue par l'Etat pour assurer la prise en charge médicale des personnes les plus démunies.

Pour l'atteinte de ces missions, elle doit jouer pleinement son rôle à savoir l'immatriculation des personnes éligibles à la réforme.

C'est dans cet état d'esprit, que le département informatique et documentation à travers son chef de département M. Saliha COULIBALY a entamé une mission de quinze (15) jours dans les régions de Kayes et Sikasso. Cette mission avait pour objet de procéder à l'extraction des données des bénéficiaires qui ont été enrôlés via le système de collecte mobile dans ces deux régions.

Rappelons que le système de collecte mobile est un processus d'identification et de collecte d'information des bénéficiaires du RAMED via les outils numériques notamment les Smartphones et Tablettes, entièrement financé par l'UNICEF, qui est un partenaire stratégique qui accompagne la mise en œuvre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) depuis 2015.

Ainsi, l'équipe de l'ANAM a sillonné les cercles de Bafoulabé, Kéniéba et Kita dans la région de Kayes, et celles de Kadiolo, Sikasso et Bougouni dans la région de Sikasso, afin de procéder à l'extraction des données ou informations (*personnelle, professionnelle, sociale et démographique*), des bénéficiaires enrôlés. L'extraction est une étape du système de collecte mobile qui consiste à récupérer, traiter et analyser des données électroniques issues de la collecte mobile par rapport à l'identification des bénéficiaires du RAMED. Grâce au système de collecte mobile, l'ANAM a pu identifier et immatriculer **30 855** indigents au RAMED dont **23.400** bénéficiaires à Kayes et **7455** bénéficiaires à Sikasso.



## Banque Mondiale, partenaire stratégique de l'ANAM

Le Gouvernement du Mali avec l'appui de la Banque Mondiale a mis en place un projet dont l'opérationnalisation durera quatre ans (04) dénommé : « **Accélérer les Progrès vers la Couverture Sanitaire Universelle (PACSU)** ».

Ce projet a pour objectif d'améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, adolescente et de nutrition (SRMNIA) en particulier par les ménages les plus pauvres dans les zones ciblées.

Il comprend quatre (04) composantes :

**1.**Le renforcement de la prestation des services de santé par le biais du

Financement Basé sur les Résultats (FBR) ou sur la Performance (FBP) au niveau des établissements de santé ;

**2.**Le renforcement des activités de santé communautaire pour soutenir la demande de SRMNIA et de nutrition ;

**3.**Le renforcement institutionnel pour une meilleure gestion et performance du système de santé ;

**4.** La composante d'intervention d'urgence : en cas d'urgence (CERC) pour permettre la réallocation rapide des fonds du projet en cas de catastrophe ou de crise naturelle ou provoquée par l'homme. Le projet interviendra dans les districts sanitaires de

Koulikoro, de Mopti (Bandiagara, Bankass) et Ségou (Baraouéli, Bla).



L'ANAM bénéficie de ce projet à travers la composante 3 : « Le renforcement institutionnel pour une meilleure gestion et performance du système de santé » pour renforcer ses capacités pour le ciblage et l'immatriculation des indigents au RAMED.

Par **Modibo DIARRA**

Chef Département Communication et Partenariat

## L'ANAM en conclave avec toutes les parties prenantes du RAMED

Par **Mamadou BAH**

*Chef Département Social et Immatriculation*

Dans le cadre du « Projet Accélérer les Progrès vers la Couverture Sanitaire Universelle (PACSU) » l'ANAM bénéficie de la composante sur « *le renforcement institutionnel pour une meilleure gestion et performance du système de santé* » afin de renforcer ses capacités pour le ciblage et l'immatriculation des personnes indigentes, pour améliorer leur accès aux services de santé au niveau des districts sanitaires concernés, dans la limite des prestations couvertes par le RAMED. C'est dans ce cadre que, du 24 au 28 Août 2020, se sont tenues des rencontres de coordination avec les acteurs

impliqués dans la mise en œuvre du RAMED, dans les régions de Koulikoro et Ségou. L'objectif recherché est de créer une synergie d'actions entre les différents partenaires pour une meilleure réussite de la réforme.

Ainsi ont pris part à ces rencontres, les acteurs du développement social et de l'économie solidaire (SLDSES), de la Santé (les Centres de Santé de référence, et les FELASCOM) et les autorités communales. Pendant quatre (4) jours ils ont échangé sur :

- les difficultés liées à la mise en œuvre du RAMED,
- les rôles et responsabilités de chaque partie prenante en vue d'améliorer la mise en œuvre du RAMED ;

- les propositions de solutions communes faites et validées par l'ensemble des parties prenantes.

De commun accord, les acteurs invités se sont engagés à accompagner l'ANAM pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la réalisation des activités soutenues par le PACSU et notamment les responsables des collectivités territoriales (maires) qui se sont engagés à renforcer le plaidoyer local au cours des sessions communales pour le paiement intégral de leurs quote part au financement du RAMED.

### Les Acteurs socio-sanitaire à l'école du RAMED

Par **Mamadou Bah**

*Chef Département Social et Immatriculation*

Dans le cadre de la réalisation des activités soutenues par le « Projet Accélérer les Progrès vers la Couverture Sanitaire Universelle » (PACSU), l'ANAM a organisé du 10 au 11 septembre 2020, des sessions de formation à l'endroit des acteurs socio-sanitaires impliqués dans la gestion du RAMED dans les régions de Koulikoro et Ségou.

Ces formations ont mobilisé l'ensemble des représentants des services du Développement Social et de l'économie Solidaire (SLDSES), et de la Santé (des CSREF, des FELASCOM, des CSCOM, des ASACO), et ont permis de renforcer leurs capacités à travers des exercices pratiques sur le remplissage des supports de prise en charge médicale et de s'approprier des procédures de prise en charge et de remboursement des prestations médicales.

L'ensemble des participants se sont engagés à accompagner la mise en œuvre du RAMED principalement les responsables des ASACO qui se sont individuellement engagés à assurer la prise en charge médicale des indigents au niveau des CSCOMS,



Quant aux responsables des Services sociaux, ils se sont engagés à poursuivre la sensibilisation des bénéficiaires du RAMED sur l'utilité du récépissé et le respect de la pyramide sanitaire.

Ces différentes sessions de formation ont été à l'origine de diverses recommandations formulées par les participants, à savoir :

- le respect du délai de transmission des factures de prestations médicales (chaque fin du mois);
- La communication des références du compte bancaire de chaque CSCOM à l'ANAM ;
- Le retrait des anciens supports de prestation et la mise à disposition des nouveaux supports au niveau des structures prestataires ;
- Et la transmission à l'ANAM des factures en souffrance.

## Renforcement des capacités des enquêteurs sociaux sur la collecte mobile

Dans le cadre de la réalisation du Projet « Accélérer les Progrès vers la Couverture Sanitaire Universelle (PACSU) », l'ANAM doit renforcer ses capacités pour améliorer l'accès aux services de santé des personnes indigentes. C'est pour cette raison que l'ANAM a organisé une session de formation sur le système de collecte mobile à l'endroit des enquêteurs sociaux (au nombre de 105) dans les régions de Koulikoro et Ségou.

Ce renforcement de capacités a concerné l'ensemble des enquêteurs des districts sanitaires des dites régions, des responsables du développement social et de l'économie solidaire qui ont reconnu l'utilité et la pertinence de la collecte mobile. Il a permis aussi aux participants d'avoir une parfaite maîtrise des procédures techniques régissant une opération de collecte mobile.

Au cours de la formation, certains avantages de la collecte mobile ont été hautement appréciés, notamment la réduction du temps de traitement des dossiers à travers la télétransmission des données entre serveurs, la possibilité

de faire des prises de photo des pièces d'état civil des bénéficiaires sur le terrain, la mise à disposition des informations fiables et sécurisées sur les bénéficiaires à travers le paramétrage d'une série d'hypothèses ou de réponses possibles dans les tablettes et celle de recueillir des données supplémentaires à des fins administratives (coordonnées GPS, image, signature...)



Un certain nombre de risques liés à la collecte mobile ont été soulignés par les formateurs, notamment, la possibilité de décharge des batteries des tablettes au cours d'une enquête sur le terrain et le risque de perte ou de vol des tablettes.

Par Mamadou Bah  
Chef Département Social et Immatriculation

## Plaidoyer auprès des collectivités territoriales pour un financement adéquat du RAMED

Le Projet « Accélérer les Progrès vers la Couverture Sanitaire Universelle (PACSU) », dans son plan de travail a prévu l'organisation des Journées de plaidoyer à l'endroit des responsables des collectivités territoriales.



C'est dans ce cadre que l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM) en collaboration avec les Directions Régionales du Développement Social des régions (DRDSES) de Koulikoro et Ségou ont organisées des sessions de plaidoyer à l'endroit de ces acteurs communaux. Elles ont permis d'informer et de sensibiliser les collectivités territoriales pour le paiement de la quote-part au financement du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et d'échanger sur leurs rôles et responsabilités.

Une notification a été adressée à l'ensemble des communes présentes pour le paiement de

leurs quotes de part dans le financement du RAMED.

L'ensemble des responsables communaux ont apprécié la pertinence et l'utilité sociale du RAMED et se sont engagés à accompagner l'ANAM pour l'atteinte des objectifs assignés.

Ils se sont engagés à prendre en compte les activités relatives au RAMED dans l'élaboration des Programmes de Développement Social Economique Communautaire (PDSEC).

Par Mamadou Bah  
Chef Département Social et Immatriculation

## L'ANAM au secours des victimes de la manifestation du M5-RFP du 10 juillet 2020

Par Dr **Mahamadou Coulibaly**  
 Chef Département Assistance Médicale

Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) est un dispositif de protection sociale qui assure la prise en charge médicale des indigents, des admis de droit, les blessés de guerre, des conflits armés et de catastrophe naturelle, sans contribution aucune de leur part.

C'est ainsi, que l'ANAM a apporté son assistance médicale aux victimes de la manifestation du rassemblement du groupement M5-RFP du 10 juillet 2020 qui s'est tenu à la place de l'indépendance. Au cours de cette manifestation, il y'a eu plusieurs accrochages entre les forces de l'ordre et les manifestants à différents endroits dans la ville de

Bamako, occasionnant des pertes en vie humaine avec plusieurs blessés graves et légers.



A travers la loi N°09-030 du 27 juillet 2009, modifiée par la loi N°2016-065 du 30 décembre 2016

l'ANAM assure la prise en charge médicale de ces blessés conformément au dispositif de l'Article 5 du décret 396 P-RM du 03 Mai 2017.

Les établissements de soins de santé éligibles à la prise en charge médicale des bénéficiaires du RAMED sont essentiellement les établissements publics et communautaires.

Le panier de soins du RAMED couvre les ambulatoires, les hospitalisations avec ou sans intervention chirurgicale et les médicaments en DCI conformement au dispositif du décret N°09-555 /P-RM du 12 octobre 2009.



### **AGENCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE (ANAM)**

*Pour tout renseignement, rendez- vous à la Direction Générale sise à Hamdallaye ACI 2000,*

*Rue 320, porte 865, près du Complexe sportif A.S Réal de Bamako*

**Contactez-nous au : tel (+223) 20 23 28 46 / Fax (+223) 20 23 28 47**

**Consulter notre site web : [www.anam-mali.org](http://www.anam-mali.org) ; mail : [info@anam-mali.org](mailto:info@anam-mali.org)**